

LOI SUR LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE (LPCA) PROGRAMME DE PAIEMENT ANTICIPÉ ENTENTE DE REMBOURSEMENT ENTRE UN PRODUCTEUR EN DÉFAUT ET UN AGENT D'EXÉCUTION

ENTENTE CONCLUE LE _____ JOUR DE _____

entre _____
ci-après désigné le "producteur"
et _____
ci-après désignée "l'agent d'exécution"

Attendu que le producteur est en défaut à l'égard du paiement anticipé que lui a consenti l'agent d'exécution au montant de _____ dollars pour la récolte de la campagne _____ (ci-après désigné "paiement anticipé"); et

Attendu que le producteur doit à l'agent d'exécution un montant de _____ dollars y compris l'intérêt à partir du _____ jour de _____, lequel intérêt continuera de s'accumuler à un taux de _____ et attendu que l'agent d'exécution et le producteur conviennent de ce qui suit:

1. Le producteur reconnaît avoir contracté envers l'agent d'exécution une dette au montant de _____ dollars y compris l'intérêt au taux de _____ tel que spécifié dans l'entente de remboursement signé par le producteur le _____, ainsi que tous les coûts associés au recouvrement de la dette, incluant les frais juridiques.
2. Le remboursement de la dette se fera de la façon suivante:
(a) _____ dollars, le _____ jour de chaque mois à partir de _____,
ou (b) _____
3. Le producteur reconnaît que si les modalités de cette entente ne sont pas respectées, des poursuites juridiques seront intentées et tous les coûts associés à cette mesure seront ajoutés à la dette non payée.
4. Le producteur qui n'aura pas respecté l'une ou l'autre des modalités de cette entente acquiescera à la demande de l'agent d'exécution de payer le montant de _____ dollars représentant le montant du principal dû sur le paiement anticipé et l'intérêt accumulé à partir du jour de l'infraction à cet engagement plus l'intérêt au taux de _____ sur le montant non remboursé du paiement anticipé et de l'intérêt susmentionné plus les coûts du jugement.

En foi de quoi l'agent d'exécution a fait apposer et certifier son sceau par son agent autorisé et le producteur a apposé sa signature et son sceau.

<p>Sceau apposé, livré et certifié par le producteur, en présence de</p>	<p>_____ Témoïn (aucun lien de parenté)</p> <p>_____ Inscrivez clairement votre nom</p>	<p>_____ Signature du producteur</p>
<p>Sceau apposé, livré et certifié par l'agent d'exécution</p>	<p>_____ Poste de l'agent</p>	<p>_____ Signature de l'agent</p>

Les renseignements personnels que vous fournissez à Agriculture et Agroalimentaire Canada seront protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et seront versés au Fichier de renseignements personnels AAC-PPU-140.